

AVRIL 2023/ n°154

L'écho des moulins

www.nouvoitou.fr



**LA BIODIVERSITÉ C'EST
LA VIE, PRÉSERVONS-LA !**

EDUCATION

À la rencontre des ATSEM

COMITÉS DES FÊTES

Fête communale de
Pâques à Nouvoitou !

Sommaire

2 > Édito

DOSSIER DU MOIS

3 > LA BIODIVERSITÉ C'EST LA VIE, PRÉSERVONS-LA ! LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE RENNES MÉTROPOLE ÉVOLUE !

VIE LOCALE

- 7 > EDUCATION : À la rencontre des ATSEM
- 8 > ASSOCIATION : Bistrot Mémoire
- 8 > SORTEZ EN BUS : Le malade imaginaire ou le silence de Molière
- 8 > Recensement militaire
- 9 > COMITÉS DES FÊTES : Fête communale de pâques
- 9 > EN AVRIL à la médiathèque Pré en Bulles
- 10 > BIODIVERSITÉ : 1000 arbres de plantés
- 10 > CCAS : Repas des aînés
- 10 > Restaurer le pédibus pour les écoliers de Nouvoitou !
- 10 > Budget participatif, deuxième !
- 10 > CG Aménagement

Crédits photos

commune de Nouvoitou, Rennes Métropole, Nouvoitocien, agence Rhizome-Rennes architectes urbanistes, unsplash

Directeur de la publication

Jean-Marc Legagneur, Maire

Groupe communication

Jean-Marc Legagneur, Marie-Amélie Presset, Isabelle Presse, Beatriz Ferreira

Création/mise en page

Diabolo, le studio d'Imprim'Services

Impression

Imprimerie Le Galliard

Dépôt des articles

Vos articles sont à fournir **avant le 1^{er} avril** pour une parution dans le prochain

l'Écho des Moulins du mois de mai.

Ils peuvent être envoyés par mail à : communication@nouvoitou.fr

Retour en images

Mars



Je veille !



Printemps des poètes



Ar Groaz Du



Tournoi de Baby-foot



Le mot du maire

La biodiversité : l'affaire de tous !!

Depuis plusieurs décennies, le monde scientifique ne cesse d'alerter sur le phénomène d'érosion de la biodiversité et ses conséquences. Le récent rapport de l'IPBES groupe international d'experts scientifiques sur la biodiversité, estime « qu'un million d'espèces animales et végétales est menacé de disparition (sur les huit millions connus à ce jour) et que les « actions humaines ont significativement altéré le fonctionnement des écosystèmes dans la plupart des endroits du globe ». Nous ne sommes plus à l'heure des hypothèses. D'après cette étude, au cours des cinquante dernières années, 60% des milieux naturels ont été dégradés, le rythme d'extinction des espèces est au moins de cent à mille fois supérieur au rythme naturel d'extinction, et risque de s'accélérer si des mesures très fortes ne sont pas rapidement mises en place.

Certains scientifiques vont même jusqu'à parler de la sixième extinction massive.

Nous sommes tous concernés et nul ne peut s'exempter de reconnaître sa propre responsabilité dans ce désastre annoncé. Chacun doit désormais agir sans réserve à son niveau et selon sa position et ses moyens. Il n'y a plus de place pour l'inconscience, et les intérêts financiers ne peuvent plus l'emporter sur l'avenir de notre planète.

Il convient d'interroger nos rapports avec la nature. Le capitalisme, caractérisé par l'appât du gain, la course au profit égoïste pousse à la surexploitation des ressources naturelles ; les écosystèmes ne devraient pas être privatisés, mais constituer un bien commun de l'humanité. Sur le plan de la municipalité, l'intégration de la biodiversité à l'ensemble de nos politiques

publiques (urbanisme, routes, gestion d'espaces, éducation, culture, etc.) constitue l'ossature de notre programme.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la commune est engagée dans de nombreux domaines : la création de réserves naturelles par l'acquisition d'espaces pour maintenir et développer la biodiversité, le renforcement de la trame verte, la préservation de l'eau, plantation d'au moins 1000 arbres par an, création d'espace verts au centre bourg et multiplication des chemins de campagne et des liaisons douces. C'est un programme de travail ambitieux, sur le court, le moyen et le long terme sur la base d'ateliers ouverts à la population et de budgets adaptés.

Nous nous appuyons aussi sur un réseau de partenaires et d'experts tels que la LPO, Bruded, Rennes Métropole, Breizh bocage, Audiar, Bretagne Vivante.... pour garantir un enrichissement optimum de nos projets et la DDTM pour le respect des aspects réglementaires.

Les élus affirment leur engagement pour faire de NOUVOITOU une commune exemplaire en matière de biodiversité. Certes le chemin sera long et des budgets adaptés seront nécessaires. L'espèce humaine par son comportement est le principal acteur de la dégradation de la biodiversité alors n'oublions pas que nous en faisons partie et chacun de nos gestes impacte nécessairement notre avenir et celui de la planète.

Bien cordialement

Bien cordialement
J.N. LEZAGNEUR

LA BIODIVERSITÉ C'EST LA VIE, PRÉSERVONS-LA !

MARIE-PAULE ANGER

Adjointe en charge de l'environnement, de l'agriculture et des chemins

Biodiversité : mot contracté de biologique et de diversité. C'est le tissu vivant sous toutes ses formes de notre planète et l'homme en fait partie intégrante. Elle est source de bien et service : oxygène, nourriture, médicament, matière première, fertilisation des sols, épuration de l'eau.

LA BONDY / LE GUÉ DU SAULE

Ces deux parcelles sont la propriété communale depuis fin 2022.

La rive gauche de l'Yaigne délimite cette parcelle de la Bondy, avec un boisement EBC ripisylve, avec un entretien de régénération autorisé. A la demande de la municipalité, le collectif Bois Bocage 35 a fait une proposition qui a été validée en commission.

Il était prévu l'abattage des peupliers morts, des peupliers en mauvais état, des cépées aulnes, de saule, de noisetiers. Ces arbres seront broyés (bois de paillage pour les bois morts ou plaquettes pour les chaufferies pour les autres arbres).

Le cours d'eau, la zone humide et la zone boisée restent en l'état.

Le Gué du Saule avec la maison Bonjour complète ce site. Le devenir de ces deux sites sera analysé et validé en atelier agenda 21 biodiversités et en commission environnement. Ces espaces naturels seront classés en MNIE (milieu naturel d'intérêt écologique sont en convention refuge LPO).

LES PLANTES INVASIVES

Les plantes invasives menacent notre environnement et notre santé, jussie, renouée du japon, herbe de la pampa, et plus récemment la Grande Berce du Caucase, la Datura, le Raisin d'Amérique, et l'ambrosie à feuille d'armoise,

La vigilance de chacun est primordiale, et concerne tous les citoyens, agriculteurs, jardiniers, randonneurs, agents communaux.

Les abords de mangeoires à oiseaux sont à surveiller, des graines peuvent se retrouver dans les mélanges du commerce,

Ces plantes et graines ne peuvent être détruites que par incinération. Après avoir signalé leur présence, sans les détruire, un agent pourra reconnaître ces plantes et vous conseiller pour une gestion appropriée - à signaler à l'accueil de la mairie.

En laissant ces invasives s'implanter il devient difficile voir impossible de les éradiquer,

Voir le site de la fredon www.fredon-bretagne.com



La grande berce du Caucase

Risque sanitaire important, sa sève provoque des brûlures graves.



La datura

Chaque partie de cette plante est toxiques pour les humains et les animaux (confusion mentale et effet hallucinogène).



Le raisin d'Amérique

Plante intégralement toxique pour les humains et les animaux.



L'ambrosie à feuille d'armoise

Responsable de nombreuses allergies, elle pose un grand problème de santé publique.

LE VERS PLAT

Envahisseur silencieux, il se nourrit de tous les organismes du sol. ATTENTION, ne les coupez pas. Cela ne ferait que les multiplier.



LES BONS GESTES ENVIRONNEMENTAUX

Dans mon jardin

- **je réserve de la place pour le hérisson** qui parcourt chaque nuit quatre kilomètres en moyenne, à la recherche d'invertébrés (coléoptères, vers de terre, limaces et escargots) il faut aider ce super auxiliaire à franchir les clôtures ; l'agence Rhizome a conçu un dispositif original et peu coûteux. Il est aussi possible de lui mettre à disposition une zone d'habitat, tas de bois, de feuilles et de branchages pour lui permettre de se mettre à l'abri dans la journée, ou pour hiberner l'hiver.



- **J'utilise ma tondeuse avec précaution**

La biodiversité de votre jardin est fragile, attention aux appareils mécaniques !

Il ne faut surtout pas utiliser les robots tondeuses la nuit car c'est le moment où de nombreuses espèces chassent, elles risquent d'être happées et déchiquetées. Avant de débroussailler un roncier ou couper des herbes hautes, prenez soin de vérifier qu'aucun animal n'y loge, vous éviterez ainsi d'écourter la vie de petits mammifères, batraciens et autres amis de nos jardins !

- **J'évite les lampes solaires**

Installées à l'extérieur elles participent à la pollution lumineuse et perturbent la biodiversité de votre jardin,

Des travaux de recherche ont montré que l'éclairage nocturne menace l'habitat des lucioles et repoussent les espèces nocturnes.

L'office Français de la biodiversité souligne que l'éclairage artificiel est « un facteur de dégradation voire de suppression de l'habitat » des chauves-souris, des mammifères terrestres et des lucioles.

Les étoiles sont des éléments essentiels à la migration des oiseaux. Elles permettent aux oiseaux de s'orienter, facilitant ainsi leur migration.

- **Les biodéchets à la cantine**

En 2022, 67 000 repas ont été servis à la cantine de Nouvoitou.

40 à 50 kg de déchets sont produits par jour dont 90% sont des déchets de productions : épiluchures de légumes et fruits frais.

Ces biodéchets sont ensuite pris en charge par Rennes Métropole, stockés et envoyés à Combrée pour être méthanisés. Le carton est récupéré par l'association « Feuille d'Erable », minimisant ainsi les déchets destinés à la poubelle grise.

+ d'infos :



<https://www.agence-rhizome.fr/>

ERRATUM EDM FÉVRIER, P10

Opération de broyage de végétaux pour le printemps 2023

D'après l'arrêté préfectoral, la taille des arbres est interdite en agriculture du **15 Mars au 31 aout**.



Annick Bellamy,
Adjointe en charge du
PLUi, du SCoT, du plan de
déplacement urbain local
et du développement
économique.

Le 15 décembre 2022, le conseil métropolitain de Rennes Métropole a approuvé la première modification de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Son application sur les 43 communes de la métropole est effective depuis le 12 janvier 2023. Désormais, pour être acceptée, toute demande d'aménagement, de construction ou de rénovation doit être conforme aux règles définies dans la version modifiée du PLUi !

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE RENNES MÉTROPOLE ÉVOLUE !

POURQUOI MODIFIER LE PLUi ?

Mis en place en 2020, le PLUi régit les règles de constructibilité et d'occupation des sols sur le territoire de la métropole. C'est un document par nature évolutif selon différentes procédures administratives. Cette première modification du PLUi permet ainsi d'apporter les évolutions nécessaires à la réalisation des projets d'aménagement des communes et d'intégrer les dernières évolutions réglementaires. C'est également l'occasion de rectifier certaines erreurs et oublis et de mettre à jour la liste du patrimoine bâti d'intérêt local.

QUELLES ÉVOLUTIONS SUR LA COMMUNE DE NOUVOITOU ?

Concernant la commune de Nouvoitou, cette première modification a porté sur les évolutions nécessaires à la réalisation de certains projets communaux ou privés, à savoir :

- Centre-bourg : modification du zonage de la parcelle de l'école privée, évolution de la norme de hauteur vers du R+2+A/C/P et évolution du périmètre de préemption urbain pour permettre le renouvellement urbain et la densification du centre-bourg ;
- Les Hauts de la Lande (ZAC) : évolution des normes de hauteur à du R+3 et de stationnement afin de répondre aux objectifs de densification urbaine du futur Plan Local de l'Habitat (PLH) fixés à 34 logements/ha et adapter le nombre de stationnements aux besoins des différents projets ;
- La Grande Prée : suppression de la trame viaire initialement prévue afin de permettre une évolution de la composition d'ensemble du futur quartier et évolution de la norme de hauteur à du R+3 ;
- En campagne : correction d'erreurs d'adressage et inscription d'une ancienne bâtisse au patrimoine bâti d'intérêt local en vue de sa réhabilitation.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES PARTICULIERS ?

Outre les évolutions pour les communes, la modification du PLUi vise également à répondre aux besoins des particuliers même si le cadre réglementaire reste imposé. Deux évolutions majeures du PLUi vont dans ce sens :

- L'obligation pour tout futur logement collectif de proposer pour chaque logement un espace extérieur privatif (jardin, balcon, terrasse ou loggia) d'au moins 4m², ou à défaut, d'un espace collectif (jardin, terrasse ou en toiture) d'au moins 6 m² par logement.
- Les règles d'implantation et de conception des clôtures sont adaptées afin de répondre aux besoins individuels de protection tout en contribuant à l'ambiance générale des quartiers et aux enjeux de développement durable.

Les clôtures sont souvent perçues comme une manière de délimiter sa propriété privée et de se protéger vis-à-vis des tiers pour plus d'intimité ou de sécurité. Leurs fonctions ne s'arrêtent pas là !



Elles participent également à l'ambiance générale des quartiers en structurant les paysages et en assurant une connexion harmonieuse avec l'espace public. Associées au végétal, elles ont un impact environnemental non négligeable en termes de préservation de la biodiversité, de gestion des eaux pluviales et de diminution de l'îlot de chaleur.

Pour répondre à ce triple enjeu, **le principe de la haie végétalisée est réaffirmé et reste à privilégier.**

- Le plastique (PVC) est interdit hors grillage et portail, au profit de matériaux plus naturels à faible empreinte carbone (bois, aluminium, pierre, terre,..)
- Les lamelles de remplissage/d'occultation PVC ou bois sont interdites.
- Les plaques de soubassement à l'exception du soutènement des terrains existants ou remblayés, sont interdites, afin de favoriser la biodiversité et les continuités écologiques entre les terrains.



NOUVEAU : UN GUIDE DE RECOMMANDATIONS POUR ÉDIFIER LES CLÔTURES

Afin de vous aider à concevoir votre projet de clôture, un guide de recommandations des clôtures est désormais disponible. Ce guide reprend les principales règles d'implantation et de conception des clôtures, qui s'appliquent à l'ensemble des 43 communes de la métropole, tant en campagne que dans les centres urbains. Il intègre également des fiches avec des exemples concrets selon les ambiances de quartiers et rappelle les démarches à suivre pour réaliser son projet en toute conformité. En complément de l'appui du service urbanisme de la commune, il est une aide indispensable à la conception de votre projet de clôtures. Vous pouvez le télécharger sur le site de RM ou vous le procurer en mairie.

Pour consulter le PLUi, rendez-vous sur le site internet de RM :

<https://metropole.rennes.fr/consulter-les-documents-du-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui>

Pour toute question relative à l'application du PLUi par rapport à votre projet, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme par téléphone au 02 99 37 42 71 ou par mail à l'adresse urbanisme@nouvoitou.fr. En fonction de votre demande, une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais ; un rdv pourra également vous être proposé.



EDUCATION A LA RENCONTRE DES ATSEM



La journée Nationale des ATSEM du 24 mars oblige, nous vous proposons de faire connaissance avec nos Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM). Leurs maîtres mots : implication au quotidien auprès de vos enfants, patience, écoute, discrétion, tolérance, bienveillance. Les ATSEM des écoles publiques sont employées par les mairies. Elles sont à la fois spécialisées et polyvalentes car elles sont amenées à travailler autour de 4 axes principaux :

- l'accueil des parents, des enfants,
- l'assistance pédagogique aux enseignants pour les activités pendant le temps scolaire : préparation, aide ou animation des activités pédagogiques,
- leur rôle éducatif,
- l'hygiène des enfants (propreté corporelle, habillage, déshabillage, passage aux toilettes) et des locaux (nettoyage et rangement du matériel pédagogique, nettoyage des classes, couloirs, sanitaires et dortoir).

SUIVONS LA JOURNÉE, D'UNE ATSEM

L'organisation de la journée est pensée pour respecter au mieux le rythme de l'enfant et permet l'apprentissage des règles de vie en collectivité. Cela tout en amenant doucement l'enfant vers toujours plus d'autonomie pour voir évoluer les enfants et qu'ils s'épanouissent dans le bien-être.

La garderie du matin : À partir de 7h30 jusqu'à l'ouverture de la classe.

Le réveil est parfois difficile. Il faut quitter ses parents, l'équipe est là pour accueillir les enfants et proposer des activités calmes, distrayantes et ludiques.

Les activités scolaires du matin et de l'après-midi :

Suivant les consignes données par l'enseignant, les ATSEM apportent un soutien matériel et encadrent les activités éducatives. Elles préparent les ateliers et aident les enfants (collage, peinture, etc...). À la fin de l'atelier, elles ont en charge le rangement du matériel et la remise en état de propreté de la salle. En salle de motricité, elles participent à l'encadrement des enfants.

Le temps du repas : En fonction des années, les ATSEM sont amenées à intervenir au restaurant scolaire. Selon la tranche d'âge, l'aide apportée aux enfants par le personnel varie. Pour les plus petits, il faut notamment préparer les enfants avant de passer à table, mettre le manteau, lavage des mains et leur donner envie de goûter de nouveaux aliments, les aider à couper. Pour les plus grands, l'accent est mis sur l'autonomie.

Après le repas : Les ATSEM accompagnent les enfants pour leur sieste. Passage aux toilettes, aide au déshabillage, favorisation des conditions propices à l'endormissement, surveillance durant le sommeil, aide à l'habillage durant le réveil échelonné des enfants.

L'entretien du soir : Chaque soir après l'école, l'entretien des classes maternelles est effectué par les ATSEM : nettoyage des tables et chaises, des sols, des sanitaires et des espaces communs.

Les sorties scolaires : Au cours de l'année scolaire, les ATSEM accompagnent les différentes sorties proposées par l'école.

POUR L'ÉQUIPE DES 6 ATSEM DE L'ÉCOLE DU CHÊNE CENTENAIRE, LEUR MISSION PRINCIPALE QUI LEUR TIENT À CŒUR EST DE « PRENDRE UN ENFANT PAR LA MAIN POUR L'EMMENER VERS DEMAIN »



Adeline (classe PS/MS)
9 ans d'expérience
auprès de vos enfants



Emmanuelle
(classe MS/GS)
8 ans d'expérience
auprès d'enfants



Laurence
(classe de PS/MS)
35 ans d'expérience
auprès de vos enfants



Christèle (classe MS/GS)
18 ans d'expérience
auprès de jeunes
enfants



Gaby (classe de GS)
8 ans d'expérience
auprès d'enfants



Nadège
(classe de TPS/PS)
23 ans d'expérience
auprès d'enfants

ASSOCIATION BISTROT MÉMOIRE

Projet initié et porté par la Maison de Santé Pluriprofessionnels de Vern sur Seiche, le Bistrot Mémoire de la ville ouvre ses portes en 2017. Lieu d'accueil, d'accompagnement des personnes vivant avec des troubles de la mémoire ainsi que de leurs aidants, proches et professionnels, il permet de venir dialoguer librement, partager interrogations et difficultés. Une équipe de psychologue et bénévoles assure l'accueil le 2^{ème} et 4^{ème} Mardi de chaque mois au Canap' : interventions de professionnels ou culturelles et temps d'échanges libres.



Espace ouvert à tous, entrée libre. Au plaisir de vous y retrouver !

Site internet - Bistrot Mémoire Vern sur Seiche :
<https://msp-vernurseiche.site-sante.fr>
 > Cliquez sur l'onglet Projet

+ infos sur

+ Bistrot Le Canap' :
5 place de la Poste à Vern sur Seiche Mathilde Monard, Psychologue : 06-59-47-34-31
mathilde.monard@gmail.com
Maud Patris, Coordinatrice : 07-62-81-65-27
maudpatris.coordinatricemspvern@yahoo.com

SORTEZ EN BUS LE MALADE IMAGINAIRE OU LE SILENCE DE MOLIÈRE

Cette pièce de 2h30 vous est proposée dans le cadre du dispositif « **Sortez en bus** ». Elle convoque auprès de Molière et les protagonistes du Malade Imaginaire, sa fille. La représentation théâtrale éclaire d'une lueur intime la dernière pièce de Molière qui prend des allures de confession voilée. Nous nous retrouvons alors, dans un monde où le passé hante le présent .

Cette soirée aura lieu **le mardi 09 mai à 20h00 au TNB.**
Tarif : normal 20 euros, réduit 14 euros et 4 euros avec la carte «sortir».
La réservation est fixée jusqu'au 25 Avril.

+ d'infos et réservations :

+ 06.03.33.96.50

ÉTAT CIVIL

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).



Consultez le site du Ministère des armées.

Tous les Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Une attestation de recensement sera délivrée pour permettre l'inscription aux examens et concours publics (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée).

Cette démarche permet d'effectuer ensuite la Journée Défense et Citoyenneté.

Quand se faire recenser ?

Les garçons et les filles doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. Les Français non recensés peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Recensement en mairie (cette démarche peut-être faite par le jeune) :

Pour se faire recenser, les pièces suivantes sont nécessaires :

- livret de famille.
- pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française valide).
- justificatif de domicile.

Un document vous sera remis à cette occasion qui justifiera que le recensement a été effectué.

+ d'infos :

+ www.defense.gouv.fr/jdc



COMITÉS DES FÊTES

FÊTE COMMUNALE DE PÂQUES

Dimanche 9 Avril

- **11H00** Chasse à l'œuf salle du tilleul Route de Domloup pour les enfants de moins de 7 ans sans inscription
- **13H30** Courses cyclistes Access 1 et 2, 9 Tours soit 63 KMS
- **13H31** Courses cyclistes Access 3 et 4, 8 Tours soit 56 KMS
- **15h15** Courses cyclistes Open 1, 2 et 3 Junior et Access 14 Tours 98 KMS

Circulation **restreinte et obligatoire** dans le sens de la course de 12h30 à 19 heures. Il est impératif de suivre les itinéraires de déviation et de respecter pour la sécurité des coureurs et des bénévoles. Ne pas laisser de véhicules stationnés sur l'itinéraire des courses le dimanche 9 Avril de 8h à 19h. Le centre bourg sera fermé entre la rue de Vern et la route de Chateaugiron de 17h30 à 19H00

Passage entre Métairie 1 et 2 ouvert tout le WE
Diner : 20 Heures Restaurant L'Entretemps.

Lundi 10 Avril

- **Braderie et vide grenier** de 8h à 17h. Emplacement au prix de 2 € le m linéaire pour les particuliers.
- **Sans réservation.** Nous plaçons les bradeurs à leur arrivée de 6H à 8H.
Déballage autorisé à partir de 6h.
- **Déballage interdit en dehors du périmètre de l'arrêté communal sous peine de poursuites.** Stationnement interdit le 10 Avril de 4h à 20h (arrêté communal).

Rue de Vern, rue de Chateaugiron, rue du clos Tinel, route de Domloup, Rue du Clos Tinel Place de l'église rue de l'Abbaye (du bourg jusqu'au croisement de la rue Jean Langlois), Rue Menault.

Tout le week-end petits et grands pourront profiter de la fête foraine ainsi que des diverses attractions. Le comité des fêtes vous proposera buvette, sandwiches, galettes saucisses, frites et crêpes.



+ d'infos :

- ➕ **Ouvert à tous sur inscription.**
- ➔ **Tarif 20 € boisson comprise.**
- ➔ **Réservation : Mme Gaudissant**
- ➔ **ou 06 09 12 04 27 ou**
- ➔ **Comitedesfetesnouvoitou@sfr.fr**
- ➔ **au plus tard le lundi 3 Avril**

EN AVRIL À LA MÉDIATHÈQUE PRÉ EN BULLES

EXPOSITIONS

- **Rendez-vous avec l'atelier prétexte**

Venez découvrir les toiles peintes par les adhérents

ANIMATIONS

Mercredi 26 avril

- **La caravane ensorcelée**

Un projet organisé en collaboration avec l'AFCA et le Festival national du film d'animation - GRATUIT - A partir de 7 ans



+ d'infos :

- ➕ **mediatheque.nouvoitou.fr**
- ➔ **Réservation au 02 99 37 84 71**
- ➔ **ou mediatheque@nouvoitou.fr**

BIODIVERSITÉ

1000 ARBRES DE PLANTÉS



Quelques 1000 arbres de plantés dans la commune : chênes, châtaigniers, noisetiers et autres arbustes de bourrage. Afin de préserver la biodiversité, les arbustes ont été recouverts de bâche biodégradable. Le but de cette opération étant de rendre la ville plus verte.

+ d'infos :

 www.nouvoitou.fr

CCAS

REPAS DES AINÉS

Samedi 22 avril a lieu le repas des aînés à la salle du Bocage. Cet événement permet de rassembler et de partager un moment convivial autour d'un bon repas. Afin de faciliter l'inscription (des aînés de +75 ans), nos bénévoles viendront à votre rencontre afin de déposer vos invitations et un coupon retour qui sera ensuite à retourner à la mairie de Nouvoitou avant le jeudi 13 avril.



+ d'infos :

 **Mairie de Nouvoitou : 02 99 37 42 71**
www.nouvoitou.fr

ÉCOLE CENTENAIRE

RESTAURER LE PÉDIBUS POUR LES ÉCOLIERS DE NOUVOITOU !

Nous recherchons des nouvoitouciens volontaires, bénévoles et disponibles pour accompagner les enfants à l'école à pied un ou plusieurs matins par semaine (horaires approximatifs : départ de chaque ligne vers 8h00 pour arriver vers 8h20/8h30 à l'école Le Chêne centenaire) à partir d'avril 2023.

+ d'infos :

 **Contactez l'école**
au 02.99.37.42.70
www.nouvoitou.fr

BUDGET PARTICIPATIF

DEUXIÈME !

ATTENTION, vous avez jusqu'à **fin avril** pour transformez votre idée en projet pour votre commune.

 **+ d'infos et Formulaire :**

<https://www.nouvoitou.fr/accueil/actualites/99-1127/budget-participatif-premiere->

ENTREPRISE

CG AMENAGEMENT

Menuisier ébéniste depuis plus 15 ans, CG AMENAGEMENT, réalise vos dressings, pose de cuisine, pose de votre terrasse bois, pose de parquets, pose de menuiserie, restauration de meubles... dans tout le département de Ille-et-Vilaine.



Votre Artisan Menuisier-Ébéniste pour vos projets de la maison au jardin

-Menuiserie -Terrasse bois
-Parquet -Agencement

35410 Nouvoitou 0670806945

+ d'infos :

 **au 06 70 80 69 45**

60 ANS DU JSN FOOTBALL

Présentation de l'association JSN Football ?

Créée en 1963, le club comptait une seule équipe avec un champ pour guise de terrain qui servait également aux vaches de la ferme. Entre 1971 et 1983, le club ne disposait que d'un seul terrain 'sans bouse de vaches' avec un pré-fabriquée en guise de vestiaire. Le complexe actuel fut créé en 1987.



L'évolution de l'association depuis sa création ?

Actuellement, nous avons 150 licenciés (de 5 ans à 55 ans). Le nombre de licenciés est en perpétuel augmentation, l'année passée, nous avons accueilli près de 40 nouveaux footballeurs et footballeuses. Le club fonctionne en priorité sur l'engagement associatif et le bénévolat.

Quel impact a le club de Football dans la commune ?

L'impact est social car c'est une activité sportive qui réunit les jeunes et les moins jeunes autour de la même passion. Les jeunes de la commune grandissent avec leur pratique sportive. C'est ainsi des générations entières qui se suivent d'année en année au fur et à mesure des différentes catégories.

Quelles sont les perspectives de l'association ?

Le club souhaite faire évoluer ses infrastructures pour certaines vieillissantes avec l'aide de la mairie . Nous avons différents défis à relever parmi lesquels la création d'équipes féminines chez les jeunes, le développement de nos équipes seniors mais surtout le recrutement de bénévoles pour nous aider à accompagner l'ensemble des équipes. Que ce soit pour l'organisation des évènements du club, la gestion ou l'accompagnement sur les terrains, nous sommes à la recherche de bénévoles, rejoignez-nous !

60 ans du club le 8 Juillet 2023 au programme

- Tournoi avec animations dans la journée
- Repas festif le soir au bocage (inscription auprès du club).



Agenda

Avril

Lundi 03

Permanence Architecte Conseil
(14h-17h uniquement sur RDV)

Mardi 4 au 22

Atelier Prétexte
(aux heures d'ouverture)
📍 Médiathèque Pré en Bulles

Dimanche 9 Avril

Chasse à l'oeuf (11H00)
📍 Salle du tilleul Route de Domloup pour les enfants de moins de 7 ans - sans inscription

Dimanche 9 Avril

Courses cyclistes
+ d'infos page 9

Lundi 10 Avril

Braderie et vide grenier
(de 8h à 17h) + d'infos page 9

Samedi 22

Repas des aînés - 12h00
📍 Salle du Bocage.

Lundi 24 au 28

Les RDV du Printemps de Pic&Colég'RAM
Organiser par le RPE pendant les vacances de Printemps 2023
L'idée est de proposer des temps/matinées d'éveils (9h30 à 11h30) aux assistantes maternelles ET aux familles des 0-3 ans.
Programme sera disponible début Avril sur le site internet, RPE, Mairie...

Mercredi 26

La caravane ensorcelée
Un projet organisé en collaboration avec l'AFCA et le Festival national du film d'animation - GRATUIT -A partir de 7 ans
📍 Sur le parking de la Médiathèque Pré en Bulles

À noter en Mai

Vendredi 5
Exposition et temps de rencontre sur la thématique de la Shoah
📍 Médiathèque Pré en Bulles

Lundi 8
Commémoration « Victoire de 1945 » + exposition
📍 En mairie

Lundi 12
Portes ouvertes : restaurant scolaire de Nouvoitou
16h30 à 19h00

Lundi 15
Permanence Architecte Conseil
(14h-17h uniquement sur RDV)

Vendredi 26 Mai
MATUMI - Complémentaire communale
Permanences mensuelles au sein de la mairie à compter du mois de Mai de 10h à 12h



À TOI DE JOUER !

Cherche et trouve 5 fleurs qui se cachent dans L'ÉCHO DES MOULINS